COMMUNE DE GIBERVILLE 14730	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
19/05/2025

DATE D'AFFICHAGE
19/05/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
25
PRÉSENTS
17
VOTANTS
25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 27 mai, à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents
M. Damien de WINTER, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, Mme Isabelle PIERRE, Mme Agathe PETRIGNANI.

Absents excusés
Mme Marie-France MOLLET donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE
Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à Mme Sophie MOBASHER
Mme Josette ALDROVANDI donne pouvoir à Mme Edith LE ROUX
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à M. Damien de WINTER
Mme Magali LE BLAIS donne pouvoir à Mme Monique BOBLIN
M. Frédéric LACOUR donne pouvoir à M. Bruno LECŒUR
M. Nicolas RICHTER donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL
M. Bertrand VERSTRAETE donne pouvoir à Mme Catherine SIBBILLE

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis BOISSÉE

Délibération n° 25.05.27/09

Objet / Fonds de Solidarité Logement / Participation 2025

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'apporter une contribution financière au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour 2025, pour un montant de 876.69 € (soit 0.17 € par habitant, que multiplie 5 157 habitants au regard du dernier recensement INSEE à paraitre) arrondi à 877 €.

Cette dépense sera imputée au compte 65541 / fonction 523.

Monsieur le Maire rappelle que le FSL intervient pour accorder des aides, sous forme de prêt ou de subvention, à des personnes ou familles en difficulté, pour les aider à accéder ou à se maintenir dans un logement du secteur privé ou public.

Le FSL permet également d'assurer un accompagnement social lié au logement, et garantit le financement de nombreux dispositifs d'intermédiation locative, favorisant des parcours progressifs vers un logement autonome pour des personnes en difficulté.

Chaque année, ce fonds est abondé par les contributions du Département, mais aussi par celles des communes, des bailleurs sociaux, de la CAF ou encore la MSA.

A titre indicatif, dans le Calvados, ce sont aujourd'hui plus de 114 communes qui contribuent au FSL pour un montant de 66 684 €. Le Département y concourt pour sa part à hauteur de 1 250 000 € en 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

RETIENT cette proposition ;

Et

DÉCIDE d'accorder au FSL une participation pour 2025 à hauteur de 877 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis BOISSÉE

Le Maire,
Damien de WINTER

MAIRIE DE GIBERVILLE (Calvados)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211403019-20250527-250527-08-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/06/2025